

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Arrêté du 25 mars 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes au concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil, académie de Guyane, académie de Mayotte et académie de Versailles)**

NOR : MENH2606262A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026 ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation des concours institués par le décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026 ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles en application du décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2025 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêtés du 5, du 9 et du 12 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de certains concours de recrutement des professeurs des écoles,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le nombre de postes offerts au concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles au titre de l'année 2026, fixé à 353 postes, est réparti ainsi qu'il suit :

1° Académie de Créteil : 133 postes ;

2° Académie de Guyane : 50 postes ;

3° Académie de Mayotte : 50 postes ;

4° Académie de Versailles : 120 postes.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 mars 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
des ressources humaines,  
C. GEHIN*